

Protocole et coups de canon au cap de Bonne-Espérance

Amat au ministre, le 8 janvier 1769

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/5b/1, n°26.

le Sieur Amat est agent de la Marine au cap de Bonne-Espérance, chargé des intérêts commerciaux du roi, ainsi que de l'assistance aux bâtiments français en escale dans cette rade.

=====

Au cap de Bonne-Espérance, le 8 janvier 1769

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer que le vaisseau français *le Villevault* appartenant à la Compagnie des Indes, commandé par M. Maugendre, mouilla en cette rade le 31 du mois dernier. Le capitaine se trouvant par son ancienneté commandant des trois vaisseaux français qui sont ici, fit tirer les coups de canon à Diane et de Retraite¹, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les rades qui ne sont pas fermées.

M. de Clopenburg, second de cette place, et qui se trouvait commandant en l'absence de M. de Tolback [Tulbagh], gouverneur qui était à la campagne, envoya dire au capitaine français de ne plus tirer. Cet officier regardant cet ordre comme une innovation humiliante pour le pavillon français ne crut pas devoir s'y soumettre, et il continua à faire tirer, jusqu'à ce que le Conseil l'y ait contraint par la force, en la menace de lui refuser toutes espèces de vivres. Quoiqu'il en eut un extrême besoin, il a attendu patiemment l'effet de ces menaces. Enfin le Conseil s'assembla le trois de ce mois, et délibéra qu'il serait armé deux pataches², avec ordre de mouiller près du vaisseau *le Villevault*, afin d'empêcher qu'il n'y fut porté aucun vivre, à l'exemption de ceux nécessaires à la consommation journalière, ce qui ne lui fut cependant pas permis puisque ces bateaux furent arrêtés.

Alors le capitaine alla trouver M. de Clopenburg, et lui dit qu'il était obligé de céder à la force mais qu'il ne pouvait se dispenser de porter sa plainte en France, contre l'acte de violence qu'on exerçait contre lui. M. de Clopenburg donna ordre sur le champ aux deux pataches de se retirer.

M. Maugendre qui jouit en France de la meilleure réputation, et la mieux méritée s'est conduit dans cette affaire avec toute la sagesse et toute la prudence possible. Comme j'ai été témoin de ce qui s'est passé, il m'a prié de vous marquer ce que j'ai vu. J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour engager M. le Gouverneur et le Conseil de se désister de ses prétentions, mais je n'ai pas pu y réussir.

Je crois, Monseigneur, que ces sortes de discussions doivent être décidées en Europe par les puissances intéressées, attendu qu'elles pourraient tirer à conséquence s'il se trouvait des officiers moins prudents que le capitaine du vaisseau *le Villevault*. Il aurait pu à la dernière extrémité se borner à prendre de l'eau, mais il a craint que sa conduite ne put être nuisible à quelques vaisseaux qui auraient absolument besoin de vivres. Il a craint aussi qu'elle ne put gêner les opérations que je suis chargé de faire ici pour le compte du Roi. Il compte mettre à la voile sous deux jours pour se rendre à la côte de Malabar, et de là à Pondichéry.

Comme je ne doute pas que MM. du Conseil du Cap ne portent des plaintes contre M. Maugendre, auquel ils ne peuvent cependant pas refuser leur estime, j'ai cru devoir vous informer de la vérité des faits qui sont passés sous mes yeux. La confiance que Messieurs de l'administration ont de cet officier fait son éloge, et ils vous rendront, je pense, avec plaisir un compte exact de la conduite qu'il a tenu depuis 25 ans qu'il est au service de la Compagnie.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

¹ C'est à dire des coups de canons tirés deux fois par jour : à la pointe du jour et dès que le soleil s'est couché.

² *Patache* : bâtiment de la douane ou de la police du port, utilisé à la visite des navires marchands.

Votre très humble et très obéissant serviteur

Amat

Au cap de Bonne-Espérance le 8 janvier 1769.

P. S. Depuis ma lettre écrite, M. le Gouverneur de la place a reçu des ordres de la régence de Batavia de faire rendre coup pour coup aux vaisseaux de la Compagnie des Indes, et conséquemment on a rendu le même salut au vaisseau de la Compagnie des Indes *le Villevault*. Mais afin de distinguer les vaisseaux du Roi de ceux de la Compagnie, il est ordonné par la régence de Batavia de faire rendre le salut au dernier par un vaisseau, au lieu que c'est la tour qui rend ce salut aux vaisseaux du Roi.

* * *